

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION
DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE AERIENNE
DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N°02 **AVANT LA RESILIATION**

Mise en demeure N°02 a L'entreprise SARL-AZIZ, gérée par LAOUFI MOHAMMED, Sise à la Hai essalem N°51 Béchar, titulaire du contrat N°47/2014 du 30/11/2014, portant sur l'étude d'exécution et réalisation d'une unité BII base vie, zone spécifique ainsi que 60logements et VRD a IN SALAH /6°RM.

-Vu la mise en demeure N°01 publiée dans les quotidiens nationaux : l'Horizons et El Chaab date du 13/01/2021 :

L'entreprise est mise en demeure N°02 pour les motifs suivants :

- Le retard considérable pour la levée des réserves au niveau de la cité de 36 logements.
- L'arrêt de la réparation des fuites d'eau au niveau de la piscine.

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.